Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2023035-DE

N°2023-035

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du mardi 14 mars 2023 et affichée le mardi 14 mars 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, BAKKER Hubert, OUABI Isdeen, COCHIN Lionel, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, GANDARD Isabelle, VAN ASSELT Laurence, THUMEREL Sandrine, DAOULAS Stéphanie, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, BAHIN Corinne représentée par Véronique COURTYTERA, EL MKELLEB Fabien représenté par DAOULAS Stéphanie, GRANDJEAN Laurent représenté par GREEN Alain.

Absents : TOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva

Objet : Ouverture des crédits d'investissement 2023.

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**24**
Nombre de suffrages exprimés :	**28**
Votes pour :	**28**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2023035-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de [illegible] il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-1 ;

Vu la délibération N°2022-134 DU Conseil municipal du 14 décembre 2022 ;

Considérant que le vote du budget 2023 interviendra au cours de la première quinzaine d'avril 2023 ;

Considérant que des dépenses d'investissement doivent intervenir avant le vote du budget ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que le Conseil municipal du 14 décembre 2022 a autorisé monsieur le Maire a engagé des dépenses d'investissement pour l'année 2023 à hauteur de 980.000,00 € ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits d'investissement supplémentaires à l'article 21831 relatif au matériel informatique scolaire suite à l'acquisition, par la Ville de Tournan-en-Brie, de 50 ordinateurs à destination des écoles permettant ainsi aux enseignants et élèves de travailler et d'étudier dans les meilleures conditions mais également à d'autres dépenses.

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir des crédits d'investissements supplémentaires selon le tableau ci-dessous :

ARTICLE	MONTANT TTC
202 – frais études documents urbanisme	5.000,00 €
2031 - Frais d'études	30.000,00 €
2033- Frais d'insertion	3.000,00 €
2051 – Concessions et droits similaires	10.000,00 €
2115 – terrains bâtis	100.000,00 €
2116 – cimetière	10.000,00 €
2128 – autres agencements et aménagements	150.000,00 €
21318 – Autres bâtiments publics	50.000,00 €
21351 – Installations générales, agencements bâtiments publics	15.000,00 €
21534 – réseaux d'électrification	10.000,00 €
21538 – réseaux divers – autres réseaux	50.000,00 €
21578 – Autre matériel et outillage de voirie	30.000,00 €
2158 – Autres installations, matériel et outillages techniques	10.000,00 €
21828 – Autres matériels de transport	40.000,00 €
21831 – Matériel informatique scolaire	60.000,00 €
21838 – Autre matériel informatique	40.000,00 €
21841 – Matériel de bureau et mobilier scolaire	3.000,00 €
21848 – Autres matériel de bureau et mobilier	10.000,00 €
2185 – Matériel de téléphonie	4.000,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	30.000,00 €
2313- Constructions	100.000,00 €
2315 – installation, matériel et outillage technique	100.000,00 €
238 – avances versées sur commandes	30.000,00 €
TOTAL	**890.000,00 €**

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2023035-DE

N°2023-035

Le conseil municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur FOLLIOT Pascal, Conseiller municipal chargé des relations avec les associations et de Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Modifie les crédits d'investissements ouverts pour l'année 2023 lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2022 et porte le montant total des crédits à 1.870.000,00 €, soit une augmentation de 890.000,00 €.

Fait et délibéré en séance, le 20 mars 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : 23 mars 2023
Délibération transmise au Représentant de l'État le : 23 mars 2023
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2023035-DE